

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DES ADJOINTS

N° 07/2017

Le **neuf septembre deux mil dix-sept** à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de JAGNY-SOUS-BOIS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation et sous la présidence de Mme HOLLINGER Jacqueline, maire, conformément au Code des Général des collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JAGNY-SOUS-BOIS, proclamés par le bureau électoral des opérations de vote du 03 septembre 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du CGCT.

Membres présents à la séance :

Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme BOUCHARIN Anne-Christine, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS NEVES Stéphanie, Mme GAUBERT Isabelle, Mr LASSEGUE Yves, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme GAILLARD Raymonde,

Membres absents à la séance :

qui a remis un pouvoir de vote à

1 - Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme BOUCHARIN Anne-Christine, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS NEVES Stéphanie, Mme GAUBERT Isabelle, Mr LASSEGUE Yves, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme GAILLARD Raymonde

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mr BACLET Gilles

2 - Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Le nombre maximum d'adjoints est prévu par l'article L 2122-2 du CGCT, il ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il est proposé de fixer ce nombre **à deux**

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette décision à l'unanimité.

3 – Election du premier adjoint

Il a été procédé, sous la présidence de Mme HOLLINGER Jacqueline maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 11
- Majorité absolue..... 11

Ont obtenu :

- Mr BACLET Gilles 10 **voix** (dix voix)
- Mr FERRACHAT Sébastien 1 voix (une voix)

Mr BACLET Gilles ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

3 – Election du deuxième adjoint

Il a été procédé, sous la présidence de Mme HOLLINGER Jacqueline maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 11
- Majorité absolue..... 11

Ont obtenu :

- **Mr FERRACHAT Sébastien 11 voix (onze voix)**

Mr FERRACHAT Sébastien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

4 – Signatures des membres présents

Le secrétaire

Le Maire

Les membres du conseil municipal